



Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

*Rapport annuel aux porteurs d'actions
et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états*

31 décembre
2025

Table des matières

Rapport annuel de la direction sur le rendement de la Société	3
États financiers annuels audités	11

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires ou annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires ou annuels en composant le 1 888-362-7172, en nous écrivant à l'adresse suivante : Ninepoint Partners LP, Royal Bank Plaza, tour Sud, 200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27, Toronto (Ontario) M5J 2J1, ou en visitant notre site Web, à www.ninepoint.com, ou le site Web de SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de l'une des façons indiquées ci-dessus pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration ou du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Note sur les énoncés prospectifs

Le présent rapport peut contenir des énoncés qui constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de situations futurs, ou y font référence, ou comportent des mots ou des expressions comme « prévoir », « croire », « planifier », « estimer », « s'attendre à », « entendre » ou « cible » ou la forme négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables, ou utilisent la forme future ou conditionnelle de verbes comme « pouvoir » et « devoir » et des expressions semblables dans la mesure où elles se rapportent à la performance financière future de la Société ou d'un titre et aux stratégies et perspectives de placement de la Société. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques, mais ils reflètent les attentes ou prévisions de résultats futurs en date du présent rapport. Ces énoncés prospectifs sont soumis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des attentes actuelles, notamment des facteurs généraux d'ordre économique, politique et des facteurs liés aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence, des changements technologiques, des modifications à la réglementation gouvernementale, des modifications à la réglementation et aux lois sur les valeurs mobilières, des modifications aux lois fiscales, des procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et des catastrophes naturelles. Cette liste de risques, d'incertitudes et d'hypothèses importants n'est pas exhaustive. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. L'information prospective contenue dans le présent rapport n'est à jour qu'à la date du présent rapport. Il ne faut pas s'attendre à ce que cette information soit en toutes circonstances mise à jour, complétée ou modifiée, que ce soit en raison de nouvelles informations, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autrement.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Objectif et stratégies de placement

Les objectifs de placement de la Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (la « Société ») pour les actions de catégorie A (les « actions de catégorie A ») sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces mensuelles régulières non cumulatives ciblées de 0,125 \$ par action de catégorie A, ce qui représente 10 % par année par rapport au prix d'émission de 15,00 \$ par action de catégorie A, et de leur fournir une occasion de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. Le taux de distribution mensuel pour les actions de catégorie A augmentera pour passer à 0,180 \$ par action de catégorie A pour tous les porteurs d'actions de catégorie A inscrits en date du 27 février 2026 à la clôture des marchés, la distribution étant payable le 13 mars 2026. L'objectif de placement pour les actions privilégiées (les « actions privilégiées ») est de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces trimestrielles privilégiées cumulatives fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente 7,5 % par année par rapport au prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée, jusqu'au 28 février 2029, sous réserve de prolongation pour des périodes successives de cinq ans au maximum comme le détermine le conseil d'administration de la Société (la « date d'échéance ») et de remettre le prix d'émission initial aux porteurs à la date d'échéance.

Pour atteindre ses objectifs de placement, la Société investit dans un portefeuille également pondéré (le « portefeuille ») composé principalement de titres de capitaux propres au sens défini dans le prospectus daté du 29 janvier 2024 (le « Prospectus ») de sociétés canadiennes de croissance des dividendes (au sens défini dans le Prospectus), choisis par Ninepoint Partners LP en sa qualité de gestionnaire de portefeuille (en cette qualité, le « gestionnaire de portefeuille »), parmi les sociétés envisageables pour un investissement (au sens défini dans le Prospectus).

Dans le cadre de sa stratégie de placement, la Société peut :

- rééquilibrer et reconstituer son portefeuille au moins une fois par année (ou plus fréquemment);
- détenir des positions qui ne sont pas équipondérées, après le rééquilibrage du portefeuille;
- de temps à autre détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- inclure des titres d'une société canadienne de croissance de dividendes dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards de dollars;
- investir des liquidités excédentaires dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de croissance des dividendes dont la pondération dans le portefeuille est inférieure à la moyenne au moment en question;
- effectuer des opérations de prêt, des mises en pension ou des prises en pension de titres conformément aux dispositions du Règlement 81-102;
- vendre de façon sélective des options d'achat couvertes à l'égard des titres de capitaux propres du portefeuille afin de produire un revenu distribuable supplémentaire et d'atténuer la volatilité globale du portefeuille;
- vendre des titres du portefeuille qui sont en position de perte afin de réduire les dividendes sur les gains en capital qui seraient par ailleurs payables par la Société.

Risques

Les risques d'investir dans la Société sont décrits dans le Prospectus. Aucun changement important n'a été apporté aux risques pouvant avoir une incidence sur le rendement de la Société depuis sa création.

Résultats d'exploitation

Les parts de catégorie A de la Société ont dégagé un rendement de 35,1 % en 2025.

À la deuxième moitié de l'année 2025, la conjoncture était beaucoup plus normale qu'à la première moitié. Avec le recul, les douze derniers mois ont été marquants pour les investisseurs en actions, les principaux indices ayant généralement enregistré des rendements solides malgré une forte volatilité sous-jacente. Rétrospectivement, pour de nombreux gestionnaires actifs, l'année a été difficile, marquée par deux fluctuations importantes en dents de scie (déclenchées par l'annonce de l'arrivée de DeepSeek AI et de l'imposition de tarifs réciproques le Jour de la libération) avec lesquelles il a été particulièrement délicat de composer.

Malgré toutes les incertitudes à l'échelle mondiale, les investisseurs ont continué à investir à l'échelle mondiale, les scénarios les plus pessimistes ne s'étant pas concrétisés et les marchés ayant atteint des sommets historiques à la fin de décembre. D'ailleurs, l'indice composé S&P/TSX a dégagé un rendement hors du commun en 2025, clôturant à 31 711 au 31 décembre 2025, le secteur des matières premières (notamment l'or et les minéraux précieux) venant en tête. Les secteurs des services financiers et de l'énergie ont toutefois très bien fait aussi au cours de l'exercice, faisant bondir la valeur liquidative de la Société grâce à son exposition considérable à ces secteurs.

Au cours de l'exercice 2025, les actions de catégorie A de la Société ont dégagé un rendement total de 35,1 % tandis que ses actions privilégiées ont dégagé un rendement total de 7,7 %¹. À la fin de la période, le cours des actions de catégorie A était de 15,48 \$ à la TSX, un escompte implicite de 4,3 % par rapport à la valeur liquidative par part, tandis que le cours des actions de privilégiées à la TSX s'est fixé à 10,95 \$, une prime implicite de 9,5 % par rapport à la valeur liquidative par part.

Au chapitre de la performance des sociétés, les principaux artisans du rendement annuel étaient notamment Power Corporation du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque Royale du Canada, tandis que la Banque de Nouvelle-Écosse, Canadian Natural Resources Limited et Les Compagnies Loblaw limitée sont les sociétés qui ont le plus compromis le rendement.

Dans l'ensemble, le portefeuille de sociétés canadiennes de qualité versant des dividendes a très bien fait en 2025, et la valeur liquidative des actions de catégorie A de la Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation, majorée des distributions versées, est considérablement supérieure au prix du PAPE ajusté en fonction du fractionnement. Le portefeuille continue d'afficher des perspectives prometteuses et, si les taux d'intérêt demeurent faibles au Canada comme prévu, le rendement des titres détenus actuellement devrait rester attrayant. Le gestionnaire continue de se concentrer sur la qualité et sur les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui font croître leurs dividendes et qui ont une capacité éprouvée de générer constamment des revenus et de faire croître les résultats tout au long du cycle économique.

La valeur liquidative de la Société, compte non tenu des actions privilégiées et des actions de catégorie J, a augmenté de 6,7 % pour l'exercice, passant de 23,9 millions de dollars au 31 décembre 2024 à 25,5 millions de dollars au 31 décembre 2025. Cette variation s'explique principalement par des profits nets réalisés et latents de 7,1 millions de dollars sur les placements, contrebalancés par les distributions de 2,5 millions de dollars et un rachat net de 3,0 millions de dollars.

¹ Tous les rendements sont fondés sur la valeur liquidative par action de catégorie A, ou sur le prix de rachat majoré des intérêts courus par action privilégiée, et supposent que les distributions versées par la Société sur les actions de catégorie A ou les actions privilégiées au cours de la période indiquée ont été réinvesties dans des actions de catégorie A et des actions privilégiées additionnelles de la Société au 31 décembre 2025.

Événements récents

Le gestionnaire surveille activement la position du portefeuille pour tenir compte de l'évolution des conditions actuelles du marché et du contexte économique.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS (« OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT 1 »)

En mai 2024, la Bourse de Toronto (« TSX ») a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 1 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat 1 a commencé le 28 mai 2024 et s'est terminée le 27 mai 2025.

Aux termes de l'offre publique de rachat 1, la Société a proposé d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 182 563 actions de catégorie A et 182 563 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 825 633 actions de catégorie A et de 1 825 633 actions privilégiées. Au 16 mai 2024, il y avait 1 835 633 actions de catégorie A et 1 825 633 actions privilégiées émises et en circulation. La Société n'achètera pas, au cours d'une période donnée de 30 jours, au total, plus de 36 712 actions de catégorie A ou plus de 36 512 actions privilégiées, soit 2 % des actions de catégorie A et des actions privilégiées émises et en circulation au 16 mai 2024. Tous ces achats seront effectués par l'intermédiaire des structures susmentionnées et conformément aux règles et politiques de la TSX. L'ensemble des actions de catégorie A ou des actions privilégiées achetées par la Société conformément à l'offre publique de rachat 1 ont été annulées. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 27 mai 2025, aucune action de catégorie A et aucune action privilégiée (du début de l'offre publique de rachat 1 jusqu'au 31 décembre 2024, 43 000 actions de catégorie A et 43 000 actions privilégiées) n'ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat 1.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat 1, Ninepoint Partners a obtenu l'approbation d'acheter jusqu'à 209 947 actions de catégorie A, reflétant un fractionnement des actions (le « fractionnement des actions ») qui est entré en vigueur le 4 février 2025, et 182 563 actions privilégiées, dont, après le fractionnement, 49 450 actions de catégorie A et 43 000 actions privilégiées ont été rachetées par l'intermédiaire des structures de la TSX à un prix moyen pondéré d'environ 10,39 \$ après le fractionnement, par action de catégorie A, et 10,45 \$ pour les actions privilégiées. Après le fractionnement des actions, environ 1 795 547 actions de catégorie A et 1 796 353 actions privilégiées étaient en circulation. Morningstar DBRS a maintenu la note des actions privilégiées de Pfd-3 (élevé) après la réalisation du fractionnement des actions.

À la même date, la Société a réalisé un placement privé simultané de ses actions privilégiées (le « placement privé ») pour un produit brut total d'environ 2,5 millions de dollars. Aux termes du placement privé, 235 000 actions privilégiées ont été offertes aux investisseurs à un prix de 10,65 \$ par action privilégiée.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS (« OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT 2 »)

En juin 2025, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 2 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat 2 a commencé le 9 juin 2025 et se terminera le 8 juin 2026.

Aux termes de l'offre publique de rachat 2, la Société propose d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 176 492 actions de catégorie A et 176 492 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 764 915 actions de catégorie A et de 1 764 915 actions privilégiées. Au 4 juin 2025, il y avait 1 764 915 actions de catégorie A et 1 764 915 actions privilégiées émises et en circulation. La Société n'achètera pas, au cours d'une période donnée de 30 jours, au total, plus de 35 298 actions de catégorie A ou plus de 35 298 actions privilégiées, soit 2 % des actions de catégorie A et des actions privilégiées émises et en circulation au 4 juin 2025. Du début de l'offre publique de rachat 2 jusqu'au 31 décembre 2025, 120 500 actions de catégorie A ont été rachetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle de rachat stipulée dans l'offre publique de rachat 2.

FRACTIONNEMENT D'ACTIONS

Après l'obtention de l'approbation de la TSX, la Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement des actions ») à la clôture des activités. Après le fractionnement des actions, les porteurs d'actions de catégorie A inscrits en date du 6 février 2026 à la clôture des marchés ont reçu 20 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque tranche de 100 actions de catégorie A détenues. La négociation suivant le fractionnement des actions de catégorie A débutera à l'ouverture des négociations le 6 février 2026. Après le fractionnement des actions, les actions privilégiées de la Société devraient bénéficier d'une protection contre une baisse de la valeur du portefeuille de la Société d'environ 60 %.

RACHAT SUBSÉQUENT

Dans le cadre d'un rachat non simultané au gré du porteur de 6 400 actions de catégorie A, remises et rachetées au 30 décembre 2025, une annulation correspondante de 6 400 actions privilégiées a été effectuée par la Société le 20 janvier 2026.

Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

La Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 0,75 % de la valeur liquidative de la Société, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. La valeur liquidative de la Société correspond à la valeur totale des actifs de la Société, moins la valeur totale des passifs de la Société. Les actions privilégiées ne sont pas considérées comme des passifs de la Société à ces fins. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a engagé des frais de gestion de 350 864 \$ (y compris les taxes).

CHARGES D'EXPLOITATION

La Société s'acquitte de ses propres charges d'exploitation qui comprennent notamment, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits de garde, les droits de dépôt et les charges administratives, ainsi que le coût de la communication de l'information aux porteurs d'actions. Le gestionnaire peut payer une partie de ces charges pour le compte de la Société et est ensuite remboursé par celle-ci. Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer, et peut mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans les états du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun montant n'a été pris en charge par le gestionnaire.

AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société s'est appuyée sur l'approbation, les recommandations favorables ou les directives permanentes du comité d'examen indépendant de la Société pour effectuer des opérations entre parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières concernant la Société et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les exercices clos les 31 décembre qui y figurent, à moins d'indication contraire.

Actif net par action de la Société¹

	31 déc. 2025	31 déc. 2024 ⁴
	\$	\$
Actions de catégorie A		
Actif net à l'ouverture de la période²	15,28	11,87
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :		
Total des produits	1,10	0,95
Total des charges	(0,41)	(0,32)
Profits réalisés (pertes réalisées)	0,50	0,26
Profits latents (pertes latentes)	3,71	2,08
Distributions sur actions privilégiées	(0,77)	(0,56)
Prime (escompte) sur actions privilégiées	0,09	–
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	4,22	2,41
Distributions :		
Des dividendes	(0,37)	(0,31)
Remboursement de capital	(1,13)	(0,77)
Distributions totales⁵	(1,50)	(1,08)
Actif net à la clôture de la période	16,17	13,29

- 1 Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités de la Société.
Les informations par action de catégorie A ont été retraitées de façon rétroactive pour 2024 afin de tenir compte du fractionnement des actions de catégorie A le 4 février 2025. Les porteurs d'actions de catégorie A ont reçu 15 actions supplémentaires pour chaque tranche de 100 actions détenues. Avant le retraitement :
Les distributions aux porteurs d'actions de catégorie A pour 2024 étaient de 1,25 \$ par action.
L'actif net par action de catégorie A à la fin de 2024 était de 15,28 \$ par action.
- 2 Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission du premier appel public à l'épargne de la Société ont été comptabilisés comme une réduction des capitaux propres. L'actif net par action de catégorie A correspondait au prix d'offre initial de 15,00 \$ par action de catégorie A moins les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission de 1,35 \$ par action pour les actions de catégorie A.
- 3 L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. L'actif net et les distributions sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par action à l'ouverture et à la clôture de la période.
- 4 Données fournies pour la période du 22 février 2024 (date de lancement) au 31 décembre 2024.
- 5 Les distributions ont été réinvesties dans des actions additionnelles de la Société ou versées en trésorerie.

Ratios et données supplémentaires

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	25 468 \$	23 862 \$
Nombre d'actions de catégorie A en circulation ¹	1 575 015	1 795 555
Ratio des frais de gestion ²	8,17 %	7,96 %
Ratio des frais d'opération ³	0,15 %	0,18 %
Taux de rotation du portefeuille ⁴	41,52 %	45,90 %
Valeur liquidative par action de catégorie A ¹	16,17 \$	13,29 \$
Valeur liquidative par action privilégiée ¹	10,00 \$	10,00 \$
Cours de clôture – Actions de catégorie A ⁵	15,48 \$	9,95 \$
Cours de clôture – Actions privilégiées A ⁵	10,95 \$	10,75 \$

1 Données fournies aux 31 décembre des exercices indiqués. Au 31 décembre 2025, le total de la valeur liquidative de la Société, y compris les actions privilégiées et les actions de catégorie J, était de 42 487 306 \$.

Les informations par action de catégorie A ont été retraitées de façon rétroactive pour 2024 afin de tenir compte du fractionnement des actions de catégorie A le 4 février 2025. Les porteurs d'actions de catégorie A ont reçu 15 actions supplémentaires pour chaque tranche de 100 actions détenues. Avant le retraitement :

Le nombre d'actions de catégorie A en circulation à la fin de 2024 était de 1 561 353.

La valeur liquidative par action de catégorie A à la fin de 2024 était de 15,28 \$ par action.

Le cours de clôture des actions de catégorie A à la fin de 2024 était de 13,73 \$ par action.

2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après les distributions sur les actions privilégiées et le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Le ratio des frais de gestion des actions (y compris les actions de catégorie A et les actions privilégiées) de la Société est de 4,75 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de 4,72 % pour la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024.

3 Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

4 Le taux de rotation du portefeuille de la Société indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Société négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Société achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par la Société sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est possible qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Société.

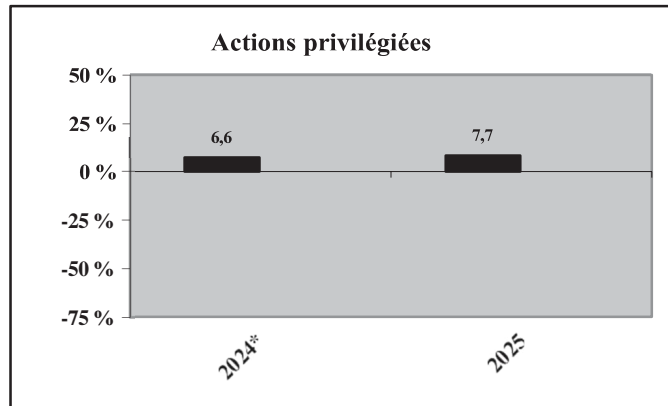
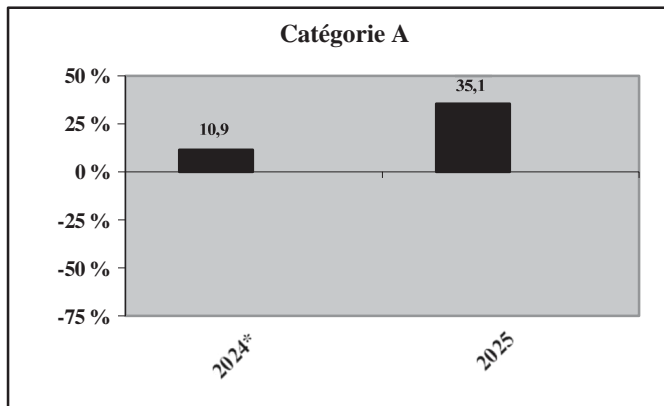
5 Dernier cours de clôture au 31 décembre pour les exercices indiqués.

Rendement passé

Les taux de rendement indiqués correspondent aux rendements totaux historiques, y compris les variations de valeur des actions, et supposent que toutes les distributions sont réinvesties dans des actions additionnelles de la catégorie visée de la Société. Ces rendements ne tiennent pas compte des frais liés aux ventes, aux rachats ou aux distributions, ni des autres frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu à payer par un porteur d'actions qui auraient pour effet de réduire les rendements. Veuillez prendre note que le rendement passé n'est pas une indication du rendement futur. Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative d'une catégorie donnée de la Société.

Rendement annuel

Les graphiques suivants présentent le rendement de chaque catégorie de la Société pour les exercices clos les 31 décembre qui y figurent, sauf indication contraire. Les graphiques indiquent, en pourcentage, dans quelle mesure un placement effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période. Le rendement des catégories dont aucune action n'était en circulation à la clôture d'une période n'est pas présenté pour cette période.



* Rendement pour la période du 22 février 2024 (première émission) pour les actions de catégorie A et les actions privilégiées jusqu'au 31 décembre 2024 (non annualisé).

Rendement composé annuel

Le tableau qui suit illustre le rendement total composé annuel des actions de chaque catégorie de la Société pour les périodes indiquées. Aux fins de comparaison de la performance, le rendement composé annuel de la Société est comparé à celui de l'indice S&P/TSX 60 (l'« indice »). L'indice reproduit la valeur d'un portefeuille hypothétique de titres qui procure une exposition protégée au rendement des actions qui composent l'indice. Étant donné que la Société n'investit pas nécessairement dans les mêmes titres ou selon la même proportion que l'indice, on ne s'attend pas à ce que son rendement égale le rendement de l'indice.

	1 an	Depuis la création*
Catégorie A	35,1 %	30,8 %
Indice	29,1 %	26,1 %
Actions privilégiées	7,7 %	7,7 %
Indice	29,1 %	26,1 %

* Depuis la date de lancement du 22 février 2024 pour les actions de catégorie A et les actions privilégiées.

Aperçu du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2025

Répartition du portefeuille		Totalité des positions	
	% de la valeur liquidative ¹	Émetteur	% de la valeur liquidative ¹
Positions acheteur		La Banque Toronto-Dominion	10,8
Services financiers	52,8	Banque Royale du Canada	10,7
Énergie	29,1	Société Financière Manuvie	10,6
Services publics	19,5	Power Corporation du Canada	10,5
Total des positions	101,4	Banque Canadienne Impériale de Commerce	10,2
Trésorerie	0,0	Fortis Inc.	9,9
Autres passifs nets	(1,4)	Corporation TC Énergie	9,9
Total de la valeur liquidative	100,0	Suncor Énergie Inc.	9,8
		Brookfield Infrastructure Partners LP	9,6
		Enbridge Inc.	9,4
		Trésorerie	0,0
		Totalité des positions en pourcentage de la valeur liquidative	101,4

¹La valeur liquidative de la Société comprend la valeur des actions privilégiées et celle des actions de catégorie J.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par la Société. Des mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements de la Société sont disponibles sur Internet à www.ninepoint.com.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs d'actions de

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

(la « Société »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement de la Société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Queenie Chung.

Toronto (Canada)
Le 30 mars 2026

Ernst + Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

États de la situation financière

Au 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Placements (notes 3 et 5)	43 106 333	39 881 146
Trésorerie	14 407	135 554
Dividendes à recevoir	121 762	168 245
Total des actifs	43 242 502	40 184 945
Passifs		
Passifs courants		
Distribution à payer aux porteurs d'actions	197 077	195 169
Rachats à payer	129 438	64 195
Distributions à verser aux porteurs d'actions privilégiées	322 655	296 803
Charges à payer	106 026	111 551
Actions de catégorie J (note 7)	100	100
Actions privilégiées (note 7)	17 019 150	15 655 530
Total des passifs (compte non tenu de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A)	17 774 446	16 323 348
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	25 468 056	23 861 597
Actions rachetables en circulation (note 7)		
Actions de catégorie A ¹	1 575 015	1 795 555
Actions privilégiées	1 701 915	1 565 553
Actions de catégorie J	100	100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par catégorie par action (note 3)		
Actions de catégorie A ¹	16,17	13,29
Actions privilégiées	10,00	10,00
Actions de catégorie J	1,00	1,00

¹ Au 31 décembre 2024 : Les actions rachetables de catégorie A et l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A ont été retraités de façon rétroactive afin de tenir compte du fractionnement des actions de catégorie A qui est entré en vigueur le 4 février 2025. Le nombre d'actions rachetables de catégorie A en circulation avant le fractionnement des actions était de 1 561 353, et l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A était de 15,28 \$ par action de catégorie A.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation
par Ninepoint Partners LP en sa qualité de gestionnaire



John Wilson
ADMINISTRATEUR



James Fox
ADMINISTRATEUR

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

États du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Dividendes (note 3)	1 869 685	1 864 282
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) à la vente de placements	847 752	518 733
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	6 299 572	4 099 133
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) de change	(906)	-
Revenus de prêts de titres	2 816	91
Total des produits (pertes)	9 018 919	6 482 239
Charges (notes 10 et 11)		
Frais de gestion	350 864	308 366
Honoraires juridiques	134 289	96 474
Frais d'administration	55 279	37 501
Coûts de la communication de l'information aux porteurs d'actions	44 551	42 733
Coûts de transaction (notes 3 et 12)	35 331	46 563
Honoraires d'audit	30 033	44 270
Droits de dépôt	27 730	39 565
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant (note 13)	5 683	4 972
Droits de garde	5 043	16 220
Charges d'intérêts et frais bancaires	374	925
Retenues d'impôt	-	38
Total des charges	689 177	637 627
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation avant distributions et autres revenus (charges) liés aux actions privilégiées	8 329 742	5 844 612
Distributions sur actions privilégiées	(1 312 521)	(1 091 926)
Prime (escompte) sur actions privilégiées (note 7)	152 750	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables liée à l'exploitation	7 169 971	4 752 686
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par catégorie		
Catégorie A ¹	7 169 971	4 752 686
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables		
Catégorie A	1 699 683	1 975 585
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par catégorie par action (note 3)		
Catégorie A ¹	4,22	2,41

¹ Les informations de l'exercice précédent ont été retraitées pour tenir compte du fractionnement des actions décrit à la note 7. Avant le retraitement, l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A était de 2,77 \$ par action.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

	2025	2024
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de l'exercice		
Catégorie A	23 861 597	-
	23 861 597	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation		
Catégorie A	7 169 971	4 752 686
	7 169 971	4 752 686
Distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Du revenu de placement net		
Catégorie A	(628 692)	(604 111)
Remboursement de capital		
Catégorie A	(1 907 928)	(1 508 375)
	(2 536 620)	(2 112 486)
Opérations sur actions rachetables (note 7)		
Produit de l'émission d'actions rachetables		
Catégorie A	-	27 759 495
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission		
Catégorie A	(50 055)	(2 523 355)
Rachat d'actions rachetables		
Catégorie A	(2 976 837)	(4 014 743)
	(3 026 892)	21 221 397
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		
Catégorie A	1 606 459	23 861 597
	1 606 459	23 861 597
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de l'exercice		
Catégorie A	25 468 056	23 861 597
	25 468 056	23 861 597

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Tableaux des flux de trésorerie

	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables liée à l'exploitation	7 169 971	4 752 686
Ajustements :		
(Profits nets réalisés) pertes nettes réalisées à la vente de placements	(847 752)	(518 733)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(6 299 572)	(4 099 133)
Augmentation (diminution) nette des distributions à verser aux porteurs d'actions privilégiées	25 852	296 803
Achats de placements	(23 508 401)	(54 808 016)
Produit de la vente de placements	27 430 538	19 544 736
Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs	40 958	(56 694)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	4 011 594	(34 888 351)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, déduction faite des distributions réinvesties	(2 534 712)	(1 917 317)
Produit de l'émission de parts rachetables	-	27 759 495
Rachat de parts rachetables	(2 911 594)	(3 950 548)
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie J	-	100
Produit de l'émission d'actions privilégiées rachetables	2 350 000	18 506 330
Rachat d'actions privilégiées rachetables	(986 380)	(2 850 800)
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	(50 055)	(2 523 355)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(4 132 741)	35 023 905
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(121 147)	135 554
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	135 554	-
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de l'exercice	14 407	135 554
Information supplémentaire*		
Intérêts payés	374	925
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	1 916 168	1 696 037

*L'information fournie se rapporte aux activités d'exploitation de la Société.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2025

		Coût moyen	Juste valeur
		\$	\$
ACTIONS	TITRES DE PARTICIPATION [100,00 %]		
	SERVICES FINANCIERS [52,07 %]		
34 848	Banque Canadienne Impériale de Commerce	2 788 645	4 336 137
90 225	Société Financière Manuvie	3 035 832	4 496 814
61 257	Power Corporation du Canada	2 724 938	4 468 698
19 514	Banque Royale du Canada	2 643 936	4 566 081
35 401	La Banque Toronto-Dominion	4 008 820	4 579 473
		15 202 171	22 447 203
	ÉNERGIE [28,68 %]		
60 937	Enbridge Inc.	2 901 030	4 002 342
68 154	Suncor Énergie Inc.	3 190 007	4 151 942
55 680	Corporation TC Énergie	4 129 758	4 208 294
		10 220 795	12 362 578
	SERVICES PUBLICS [19,25 %]		
85 637	Brookfield Infrastructure Partners LP	4 118 950	4 085 741
59 008	Fortis Inc.	3 184 421	4 210 811
		7 303 371	8 296 552
Total des titres de participation		32 726 337	43 106 333
Coûts de transaction (note 3)		(18 709)	-
Total des placements [100,00 %]		32 707 628	43 106 333

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 31 décembre 2025

Gestion des risques financiers *(note 6)*

Objectif de placement

Les objectifs de placement de la Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (la « Société ») pour les actions de catégorie A sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces mensuelles régulières non cumulatives ciblées de 0,125 \$ par action de catégorie A, ce qui représente 10 % par année par rapport au prix d'émission de 15,00 \$ par action de catégorie A, et de leur fournir une occasion de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. Les objectifs de placement pour les actions privilégiées sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces trimestrielles privilégiées cumulatives fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente 7,5 % par année par rapport au prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée, jusqu'au 28 février 2029, sous réserve de prolongation pour des périodes successives de cinq ans au maximum comme le détermine le conseil d'administration de la Société (la « date d'échéance ») et de remettre le prix d'émission initial aux porteurs à la date d'échéance.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 31 décembre 2025. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

L'exposition la plus importante de la Société au risque de marché découle de son placement dans des titres de participation. Aux 31 décembre 2025 et 2024, si les cours de ces titres avaient fluctué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait augmenté ou diminué à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A		En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A
Incidence		Incidence	
	\$		\$
	4 310 633		3 988 155
	16,93		16,71

b) Risque de change

Le tableau ci-dessous présente l'exposition directe de la Société au risque de change au 31 décembre 2025. Il présente également l'incidence potentielle sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables demeurant constantes. Au 31 décembre 2024, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de change.

31 décembre 2025

Devise	Juste valeur	En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A
	\$		\$
Dollar américain	50 543	0,20	505

c) Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 31 décembre 2025

Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration de la Société en pourcentage de placements aux 31 décembre 2025 et 2024.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	%	%
Titres de participation		
Services financiers	52,07	50,87
Énergie	28,68	29,62
Services publics	19,25	10,11
Services de communication	–	9,40
Total des placements	100,00	100,00

Évaluations à la juste valeur (note 5)

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les actifs et passifs financiers de la Société, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée dans les tableaux ci-dessous.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	43 106 333	–	–	43 106 333
Total	43 106 333	–	–	43 106 333

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	39 881 146	–	–	39 881 146
Total	39 881 146	–	–	39 881 146

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux.

Pertes fiscales reportées en avant (note 3)

Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2025, la Société pouvait reporter les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital suivantes à des fins fiscales.

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
\$	\$	
–	577 638	2045
–	555 035	2044

Commissions de courtage entre parties liées

Le tableau qui suit présente les commissions de courtage versées par la Société à Sightline Wealth Management (« Sightline »), partie liée à Ninepoint Financial Group Inc., la société mère du gestionnaire, relativement aux services de courtage fournis à la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
		\$
Commissions de courtage à Sightline	–	25 176

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 31 décembre 2025

Participations entre parties liées

Ninepoint Financial Group Inc., société mère du gestionnaire, ainsi que ses filiales respectives détenaient les placements suivants aux 31 décembre 2025 et 2024.

Série	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Actions	Juste Valeur	Actions	Juste valeur des parts
		\$		\$
Catégorie A	56 215	908 997	50 100	765 528
Actions privilégiées	–	-	100	1 000

Prêts de titres (note 3)

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société n'avait pas de titres prêtés et de garanties connexes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, les revenus et les charges en ce qui a trait aux prêts de titres ont été les suivants :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres, déduction faite des retenues d'impôt	4 692	89
Charges de prêts de titres	(1 876)	(36)
Revenus de prêts de titres reçus par la Société, montant net	2 816	53
Revenus nets de prêts de titres en pourcentage du montant brut des revenus de prêts de titres (%)	60	60

Accords de partage (note 13)

Le tableau qui suit présente les coûts de transaction totaux engagés auprès de certains courtiers pour des services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Commissions de courtage accessoires	912	–

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Création de la Société

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (la « Société ») est une société de placement à capital variable constituée par des statuts en vertu des lois de la province d'Ontario le 19 décembre 2023, et modifiés le 29 janvier 2024. La Société a été offerte au public le 22 février 2024 et les actions privilégiées et les actions de catégorie A sont inscrites à la Bourse de Toronto respectivement sous les symboles NPS et NPS.PR.A. Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») agit comme gestionnaire et conseiller en valeurs de la Société. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire de la Société. Le siège social de la Société est situé au 200, rue Bay, bureau 2700, Toronto (Ontario), M5J 2J1.

Les états de la situation financière de la Société sont en date des 31 décembre 2025 et 2024. Les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024. L'inventaire du portefeuille de chaque Société est au 31 décembre 2025.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 11 mars 2026.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, la Société est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables suivies par la Société sont résumées ci-après :

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

La Société classe et évalue les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par la Société pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés de la Société sont évalués à la JVRN.

Les méthodes comptables utilisées par la Société pour l'évaluation de la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs d'actions, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 7. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans les états du résultat global. Après l'évaluation initiale, les actifs et passifs financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur qui, à la clôture de la période de présentation de l'information financière, est déterminée comme suit :

- 1) Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.
- 2) Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés sur une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres sujets à restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2025

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués au coût amorti. L'IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. La Société tient compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. Les obligations de la Société à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables et d'actions de catégorie J sont évaluées en supposant que le rachat des actions a lieu à la valeur liquidative à la date d'évaluation. Les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti aux fins de la comptabilisation, mais présentées au prix de rachat aux fins de la présentation de la valeur liquidative dans les états financiers. La valeur comptable des actifs et passifs financiers de la Société, sauf pour les actions privilégiées, qui ne sont pas comptabilisées à la JVRN s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charges et inclus au poste « Coûts de transaction » dans les états du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses, ainsi que les taxes et droits de transfert.

HONORAIRES DES PLACEURS POUR COMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission liés au placement des actions sont comptabilisés en diminution des capitaux des porteurs d'actions de catégorie A.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable suivant la date où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté, sauf pour les placements à court terme, qui sont comptabilisés le jour même de la vente ou de l'achat. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants et sont présentés aux états du résultat global.

Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende et présenté avant déduction des retenues d'impôt non remboursables dans les états du résultat global.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES PAR SÉRIE

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action d'une série représente la juste valeur de la quote-part, pour cette série, des actifs et des passifs communs à toutes les séries de la Société, déduction faite de tout passif attribuable à cette série seulement, divisée par le nombre total d'actions en circulation de la série. Les produits, les charges qui ne sont pas particulières aux séries, les profits et les pertes réalisé(e)s ou latent(e)s sur les placements et les coûts de transaction sont répartis entre les séries d'un Fonds en fonction de la quote-part de chaque série de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de la Société. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Société est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. La Société versera suffisamment de dividendes sur les gains en capital et de dividendes ordinaires de façon à ce que, en règle générale, l'impôt qu'il paie à l'égard des gains en capital réalisés et des dividendes provenant de sociétés canadiennes imposables lui sera remboursé. La Société devra payer de l'impôt aux taux des sociétés applicables aux sociétés de placement à capital variable sur le revenu provenant d'autres sources, le cas échéant, comme l'intérêt, le revenu provenant de dérivés et le revenu de source étrangère. La Société tentera d'éliminer cet assujettissement à l'impôt en utilisant les frais déductibles et les crédits d'impôt. Si la Société n'y parvient pas, il sera assujetti à l'impôt.

La Société est assujettie à des retenues d'impôt sur le revenu de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés selon le montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées séparément dans les états du résultat global.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2025

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES LIÉE À L'EXPLOITATION PAR SÉRIE PAR ACTION

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par série par action » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions de la série en circulation au cours de la période, qui est présentée dans les états du résultat global.

NORMES PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2025 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par la Société aux fins de la préparation des états financiers.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la Société, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques de la Société et a conclu que le classement à la JVRN, selon l'IFRS 9, est le plus approprié pour les instruments financiers de la Société.

ÉVALUATION EN TANT QU'ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), sont tenues d'évaluer leurs filiales à la JVRN plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants:

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital et/ou de revenu d'investissement;
- une entité qui mesure et évalue le rendement de la quasi-totalité de ses investissements à la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué si les caractéristiques d'une entité d'investissement s'appliquent à la Société et, dans le cadre de cette évaluation, il a dû faire appel à des jugements importants. Sur la base de cette évaluation, le gestionnaire est parvenu à la conclusion que la Société respecte les critères de la définition d'une entité d'investissement.

5. Évaluations de la juste valeur

La Société utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation de la juste valeur selon les données utilisées pour évaluer ses placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 les cours non ajustés auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques;
- Niveau 2 les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (s'appuyant sur peu ou pas d'activité sur les marchés).

Le classement des placements et des dérivés de la Société dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des dividendes à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et des obligations de chaque Société au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

6. Gestion des risques financiers

La Société est exposée aux risques associés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. L'ampleur des risques auxquels la Société est exposée dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans le prospectus. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion de la Société. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 31 décembre 2025 et classe les titres par type d'actif, par secteur ou par région. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Les placements de la Société sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). L'analyse de la sensibilité présentée est élaborée en fonction de la corrélation historique entre le rendement de la Société et le rendement de l'indice de référence de la Société. L'analyse tient pour acquis que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur les actifs nets pourrait être importante. Les placements de la Société sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par la Société se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. Lorsque la Société détient des titres libellés en devises autres que le dollar canadien, ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Société lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La trésorerie ne présente pas de risque de taux d'intérêt important pour la Société.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par la Société sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

Morningstar DBRS a attribué la notation provisoire Pfd-3 (élevée) aux actions privilégiées. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-3 offrent une qualité de crédit adéquate. Bien que la protection des dividendes et du capital soit encore jugée acceptable, l'entité émettrice est plus sensible aux changements défavorables de la conjoncture financière et économique, et elle pourrait être exposée à d'autres conditions défavorables qui affaiblissent la protection de la dette. La notation Pfd-3 est généralement accordée aux sociétés dont les obligations de rang supérieur sont notées aux niveaux les plus élevés de la catégorie BBB. Les notations accordées à un titre ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres en question et peuvent à tout moment faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par Morningstar DBRS.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations en matière de paiement. La Société investit principalement dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif. De cette façon, la Société est en mesure de vendre rapidement les titres au besoin afin de financer les rachats de parts dans le cours normal des activités. La Société conserve habituellement des réserves de liquidités en prévision des activités normales de rachat.

La Société est exposée au risque de liquidité en raison de ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Pour les rachats d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, la Société reçoit un avis d'au moins dix jours ouvrables avant la date de rachat au gré du porteur. La Société effectue le paiement environ dans les quinze jours ouvrables suivant la date de rachat au gré du porteur pour les rachats mensuels et environ dans les dix jours ouvrables suivant la date de rachat au gré du porteur pour les rachats annuels. Ce délai permet donc au gestionnaire de vendre des titres, au besoin. Toutes les actions de catégorie A et les actions privilégiées en circulation doivent être rachetées par la Société à la date d'échéance. De ce fait, le risque de liquidité n'est pas considéré comme significatif.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

RISQUE GÉOPOLITIQUE

La valeur des placements de la Société peut fluctuer en raison de changements dans la situation économique et politique et la conjoncture des marchés, de fluctuations des taux d'intérêt, de problèmes de santé publique, des risques et conflits géopolitiques, de catastrophes naturelles ou environnementales, et de nouveaux événements propres aux entreprises touchant les titres détenus par la Société. Ces facteurs peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, avoir une incidence sur certains secteurs et se répercuter sur les marchés des capitaux internationaux et les émetteurs dans lesquels la Société investit. L'aggravation des conflits entre certains pays pourrait continuer d'accroître l'incertitude et la volatilité des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'économie de ces pays, y compris la valeur et la liquidité de leurs titres. Le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer le rendement du portefeuille et de prendre des décisions de placement qui correspondent bien au mandat de la Société et aux intérêts des porteurs d'actions.

7. Actions rachetables de la Société et gestion du capital

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J, d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A. Le 19 décembre 2023, la Société a émis 100 actions de catégorie J contre 100,00 \$ en espèces à Ninepoint Canadian Large Cap Leaders Split Trust.

Une part est une part théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative de la Société désigne i) la valeur totale des actifs de la Société, moins ii) la valeur totale des passifs de la Société (les actions privilégiées ne seront pas considérées comme des passifs à ces fins), y compris toutes les distributions déclarées, mais non versées qui sont payables aux actionnaires au plus tard à cette date et iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100,00 \$).

Actions de catégorie J

Les porteurs d'actions de catégorie J n'ont pas droit à des dividendes. Ils ont droit à une voix par action de catégorie J. Les actions de catégorie J peuvent être rachetées au gré du porteur au prix de 1,00 \$ par action et donnent droit à un montant nominal de 1,00 \$ par action en cas de liquidation. Les actions de catégorie J occupent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées et aux actions de catégorie A à l'égard du montant nominal en cas de dissolution ou de liquidation de la Société. Au 31 décembre 2025, il y avait 100 actions de catégorie J émises et en circulation.

Actions de catégorie A

Les actions de catégorie A occupent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées pour ce qui est du versement des distributions et du remboursement du capital du portefeuille en cas de dissolution ou de liquidation de la Société. À son gré, la Société peut à l'occasion augmenter le nombre d'actions de catégorie A en fractionnant ces actions.

Rachat mensuel : Les actions de catégorie A peuvent être remises à tout moment, mais elles ne seront rachetées que l'avant-dernier jour ouvrable du mois donné (la « date de rachat au gré du porteur »). Les actions de catégorie A remises aux fins de rachat au gré du porteur mensuel le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur seront rachetées à cette date et l'actionnaire recevra le paiement au plus tard le 15^e jour ouvrable suivant la date de rachat au gré du porteur (la « date de paiement du rachat au gré du porteur »).

Les porteurs d'actions de catégorie A dont les actions de catégorie A sont remises aux fins de rachat au gré du porteur auront le droit de recevoir un prix de rachat au gré du porteur par action de catégorie A correspondant à 96 % de la différence entre i) la valeur liquidative par part calculée à cette date de rachat et ii) le coût que doit payer la Société pour acheter une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprendra le prix d'achat de l'action privilégiée, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille afin de financer l'achat de l'action privilégiée. Si la valeur liquidative par part est inférieure au montant de 10,00 \$ majorée des distributions courues et non versées sur une action privilégiée, le prix de rachat au gré du porteur d'une action de catégorie A s'établira à zéro. Les distributions déclarées et non versées qui sont payables au plus tard à la date de rachat au gré du porteur sur des actions de catégorie A remises aux fins de rachat au gré du porteur à cette date de rachat seront également versées à la date de paiement du rachat au gré du porteur.

Rachat annuel simultané au gré du porteur : Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent faire racheter simultanément à leur gré un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable de février de chaque année, sauf dans une année qui contient une date d'échéance, et ce, à compter de 2026 (« date de rachat au gré du porteur annuel »), à un prix de rachat au gré du porteur correspondant à la valeur liquidative par part à la date de rachat au gré du porteur annuel, moins les frais associés au rachat au gré du porteur, y compris les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille pour financer le rachat au gré du porteur. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être remises pour être rachetées le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur annuel. Le paiement du produit du rachat au gré du porteur sera effectué au plus tard le 10^e jour ouvrable du mois suivant.

Droit de rachat non simultané au gré du porteur : Le 28 février 2029 et à une date d'échéance ultérieure, tel que déterminé par le conseil d'administration de la Société, un porteur d'actions de catégorie A peut faire racheter à son gré ces actions de catégorie A. La Société donnera un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs d'actions de catégorie A pour les informer de ce droit. Le prix de rachat payable par la Société pour une action de catégorie A aux termes du droit de rachat non simultané au gré du porteur correspondra au plus élevé des montants suivants, à savoir i) la valeur liquidative par part établie à la date d'échéance applicable moins 10,00 \$ plus les distributions courues et non versées sur une action privilégiée ou ii) zéro.

Si plus d'actions privilégiées que d'actions de catégorie A ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société sera autorisée à racheter au prorata un nombre d'actions de catégorie A qu'il déterminera en fonction de l'excédent du nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur sur le nombre d'actions de catégorie privilégiées en circulation après ce rachat. Inversement, si plus d'actions de catégorie A que d'actions privilégiées ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société peut émettre des actions de catégorie A dans la mesure où le nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur est supérieur au nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2025

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, le nombre d'actions de catégorie A émises et en circulation est présenté dans le tableau ci-dessous.

Actions de catégorie A	2025¹	2024¹
Actions à l'ouverture de la période	1 795 555	-
Actions rachetables émises	-	2 128 227
Rachat d'actions rachetables	(220 540)	(332 672)
Actions à la clôture de la période	1 575 015	1 795 555

¹ Les actions de catégorie A ont été retraitées de façon rétroactive pour tenir compte du fractionnement des actions de catégorie A le 4 février 2025.

Au 31 décembre 2025, le cours de clôture des actions de catégorie A à la Bourse de Toronto était de 15,48 \$ par action (au 31 décembre 2024 – 13,73 \$ par action).

Aux termes de l'offre publique de rachat 1 (se reporter à la section Offre publique de rachat dans le cours normal des activités ci-après), la Société a effectué un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement des actions ») à la clôture des activités le 4 février 2025. Les porteurs d'actions de catégorie A ont reçu 15 actions de catégorie A supplémentaires pour chaque tranche de 100 actions de catégorie A détenues. Aux termes du fractionnement des actions, 234 202 actions de catégorie A ont été émises. Le nombre d'actions de catégorie A en circulation a été retraité afin de tenir compte du fractionnement des actions de façon rétroactive. Avant le retraitement, le nombre d'actions de catégorie A en circulation était de 1 561 353 au 31 décembre 2024. Après le fractionnement des actions, environ 1 795 547 actions de catégorie A et 1 796 353 actions privilégiées étaient en circulation. Morningstar DBRS a maintenu la note des actions privilégiées de Pfd-3 (élevé) après la réalisation du fractionnement des actions.

Le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été retraité afin de tenir compte du fractionnement des actions de catégorie A, le 4 février 2025. Avant le retraitement, le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation était de 1 717 900 au 31 décembre 2024.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées occupent un rang supérieur aux actions de catégorie A pour ce qui est du versement des distributions et du remboursement du capital à la dissolution ou à la liquidation de la Société.

Rachat mensuel : Les actions privilégiées peuvent être remises à tout moment pour rachat au gré du porteur à Compagnie Trust TSX (l'« agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts »), l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, mais elles ne seront rachetées qu'à la date de rachat au gré du porteur. Les actions privilégiées remises aux fins de rachat au gré du porteur le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur seront rachetées à cette date et le porteur recevra le paiement au plus tard le 15^e jour ouvrable suivant la date de paiement du rachat au gré du porteur.

Les porteurs d'actions privilégiées dont les actions privilégiées sont remises aux fins de rachat au gré du porteur auront le droit de recevoir un prix de rachat par action privilégiée correspondant à 96 % du moins élevé des montants suivants : i) la valeur liquidative par part calculée à cette date de rachat au gré du porteur moins le coût que doit payer la Société pour acheter une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprendra le prix d'achat de l'action de catégorie A ainsi que les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille afin de financer l'achat de l'action de catégorie A. Les distributions déclarées et non versées qui sont payables au plus tard à la date de rachat au gré du porteur sur des actions privilégiées remises aux fins de rachat au gré du porteur à cette date de rachat seront également versées à la date de paiement du rachat au gré du porteur. Dans le cadre de tout rachat mensuel d'actions privilégiées au gré du porteur, la Société achètera sur le marché aux fins d'annulation le nombre d'actions de catégorie A nécessaires pour qu'il y ait un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A en circulation à la clôture du placement et à tout moment important.

Rachat annuel simultané au gré du porteur : Les porteurs d'actions privilégiées peuvent faire racheter simultanément à leur gré un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A à la date de rachat au gré du porteur annuel, à un prix de rachat au gré du porteur correspondant à la valeur liquidative par part à la date de rachat au gré du porteur annuel, moins les frais associés au rachat au gré du porteur, y compris les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille pour financer le rachat au gré du porteur. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être remises pour être rachetées le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur annuel. Le paiement du produit du rachat au gré du porteur sera effectué au plus tard le 15^e jour ouvrable suivant la date de rachat au gré du porteur annuel applicable.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2025

Droit de rachat non simultané au gré du porteur : Le 28 février 2029 et à une date d'échéance ultérieure, tel que déterminé par le conseil d'administration de la Société, un porteur d'actions privilégiées peut faire racheter à son gré ces actions privilégiées. La Société donnera un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs d'actions privilégiées pour les informer de ce droit. Le prix de rachat payable par la Société pour une action privilégiée aux termes du droit de rachat non simultané au gré du porteur correspondra au moins élevé des montants suivants : i) 10,00 \$ plus les distributions courues et non versées et ii) la valeur liquidative de la Société à cette date divisée par le nombre total d'actions privilégiées alors en circulation. Si plus d'actions de catégorie A que d'actions privilégiées ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société sera autorisée à racheter au prorata un nombre d'actions privilégiées qu'il déterminera en fonction de l'excédent du nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur sur le nombre d'actions de catégorie A en circulation après ce rachat. Inversement, si plus d'actions privilégiées que d'actions de catégorie A ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société peut émettre des actions privilégiées dans la mesure où le nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur est supérieur au nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, le nombre d'actions privilégiées émises et en circulation est présenté dans le tableau ci-dessous.

Actions privilégiées	2025	2024
Actions à l'ouverture de la période	1 565 553	-
Actions rachetables émises	-	1 850 633
Actions rachetables émises (placement privé)	235 000	-
Rachat d'actions rachetables	(98 638)	(285 080)
Actions à la clôture de la période	1 701 915	1 565 553

Au 31 décembre 2025, le cours de clôture des actions privilégiées à la Bourse de Toronto était de 10,95 \$ par action (au 31 décembre 2024 – 10,75 \$ par action).

À la même date que le fractionnement des actions, la Société a réalisé un placement privé simultané de ses actions privilégiées (le « placement privé ») pour un produit brut total d'environ 2,5 millions de dollars. Aux termes du placement privé, 235 000 actions privilégiées ont été offertes aux investisseurs à un prix de 10,65 \$ par action privilégiée.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

En mai 2024, la Bourse de Toronto (« TSX ») a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 1 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat 1 a commencé le 28 mai 2024 et s'est terminée le 27 mai 2025.

Aux termes de l'offre publique de rachat 1, la Société a proposé d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 182 563 actions de catégorie A et 182 563 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 825 633 actions de catégorie A et de 1 825 633 actions privilégiées. Au 16 mai 2024, il y avait 1 825 633 actions de catégorie A et 1 835 633 actions privilégiées émises et en circulation. La Société n'achètera pas, au cours d'une période donnée de 30 jours, au total, plus de 36 712 actions de catégorie A ou plus de 36 512 actions privilégiées, soit 2 % des actions de catégorie A et des actions privilégiées émises et en circulation au 16 mai 2024. Tous ces achats seront effectués par l'intermédiaire des structures susmentionnées et conformément aux règles et politiques de la TSX. L'ensemble des actions de catégorie A ou des actions privilégiées achetées par la Société conformément à l'offre publique de rachat 1 ont été annulées. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 27 mai 2025, aucune action de catégorie A et aucune action privilégiée (du début de l'offre publique de rachat 1 jusqu'au 31 décembre 2024, 43 000 actions de catégorie A et 43 000 actions privilégiées) n'ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat 1.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat 1, Ninepoint Partners a obtenu l'approbation d'acheter jusqu'à 209 947 actions de catégorie A, reflétant un fractionnement de titres qui est entré en vigueur le 4 février 2025, et 182 563 actions privilégiées, dont, après le fractionnement, 49 450 actions de catégorie A et 43 000 actions privilégiées ont été rachetées par l'intermédiaire des structures de la TSX à un prix moyen pondéré d'environ 10,39 \$ après le fractionnement, par action de catégorie A, et 10,45 \$ pour les actions privilégiées.

En juin 2025, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat 2 ») en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat 2 a commencé le 9 juin 2025 et se terminera le 8 juin 2026.

Aux termes de l'offre publique de rachat 2, la Société propose de racheter, de temps à autre, jusqu'à 176 492 actions de catégorie A et 176 492 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 764 915 actions de catégorie A et de 1 764 915 actions privilégiées au 4 juin 2025. Du début de l'offre publique de rachat 2 jusqu'au 31 décembre 2025, 120 500 actions de catégorie A ont été rachetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle de rachat stipulée dans l'offre publique de rachat 2.

GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société représente l'actif net attribuable aux porteurs d'actions participants. Il comprend les résultats non distribués (déficit) et les actions émises et en circulation des 1) actions privilégiées, 2) actions de catégorie J et 3) actions de catégorie A, déduction faite des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission. Le gestionnaire se sert du capital de la Société conformément à ses objectifs, stratégies et restrictions de placement, tels qu'ils sont définis dans le prospectus de la Société, tout en maintenant suffisamment de liquidités pour traiter les activités de rachat dans le cadre normal de ses activités. La Société n'a pas à satisfaire à des exigences externes en matière de capital.

8. Imposition de la Société

La Société est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. La Société est une entité juridique unique aux fins fiscales et ses Fonds ne sont pas imposables individuellement. Comme la Société est une société de placement à capital variable, les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un taux d'imposition de 38,33 %. Cet impôt est entièrement remboursable au versement aux actionnaires de dividendes ordinaires imposables. Cet impôt payé est présenté en tant que montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré par le versement aux actionnaires de dividendes à partir du revenu net de placement. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés imposables est remboursable lorsque les gains sont distribués aux actionnaires sous forme de dividendes sur gains en capital ou par le rachat d'actions à la demande des actionnaires, tant que la Société est considérée comme une société de placement à capital variable. Les impôts sur le revenu ou le capital (le cas échéant) sont répartis entre les catégories de façon raisonnable, et le montant imputé à chaque catégorie est indiqué dans l'état du résultat global de la catégorie en question. Les revenus d'intérêts et les dividendes étrangers, déduction faite des charges applicables, sont imposés au plein taux applicable aux sociétés de placement à capital variable et donnent lieu à des crédits, sous réserve de certaines restrictions, à l'égard des impôts étrangers payés.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins comptables et fiscales donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts différés. Lorsque la valeur marchande du portefeuille de la Société est supérieure à son coût, il en découle un passif d'impôt différé. Étant donné que les impôts relatifs aux gains en capital à payer par la Société sont remboursables en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le passif d'impôt différé est compensé par ces remboursements d'impôts futurs. Par contre, si le coût du portefeuille est supérieur à sa valeur marchande, il en découle un actif d'impôts futurs. En pareil cas, un actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé, car la réalisation de l'actif d'impôt différé est incertaine. Les pertes en capital et autres qu'en capital non utilisées (le cas échéant) représentent des actifs d'impôts différés au bénéfice de la Société. La Société n'a pas comptabilisé d'actif d'impôt différé au titre de ces pertes, car la probabilité qu'un actif d'impôt futur soit généré pour permettre d'utiliser ces pertes est incertaine. Toutes pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et les pertes autres qu'en capital arriveront à échéance dans 20 ans. Pour les soldes des pertes en capital et de pertes autres qu'en capital reportées, se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société

9. Distributions

La Société compte verser des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital dans la mesure nécessaire pour s'assurer de ne pas avoir à payer de l'impôt en vertu de la partie IV de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables ou en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* sur les gains en capital nets réalisés.

Les porteurs d'actions privilégiées inscrits le dernier jour ouvrable des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année auront le droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles privilégiées, cumulatives et fixes de 0,18750 \$ par action privilégiée, ce qui représente, sur une base annualisée, un taux de rendement de 7,5 % par rapport au prix d'offre des actions privilégiées. La première distribution a été calculée au prorata pour tenir compte de la période allant de la date de lancement au 31 mars 2024.

Les porteurs d'actions de catégorie A recevront des distributions mensuelles non cumulatives de 0,12500 \$ par action de catégorie A. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A si i) les distributions payables sur les actions privilégiées sont en souffrance ou si ii) par suite d'une distribution en espèces versée par la Société, la valeur liquidative par action devait être inférieure à 15,00 \$. Les distributions peuvent consister en des dividendes ordinaires, en des dividendes sur les gains en capital ou en des remboursements de capital. En vertu du régime de réinvestissement des distributions de la Société, les porteurs d'actions de catégorie A peuvent choisir de réinvestir automatiquement les distributions mensuelles dans des actions de catégorie A additionnelles.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a déclaré des distributions à payer de 0,75000 \$ par action privilégiée et des distributions en espèces de 1,50000 \$ par action de catégorie A (respectivement 0,64198 \$ par action privilégiée et 1,25000 \$ par action de catégorie A pour la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024).

10. Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

La Société paie au gestionnaire des frais de gestion annuels pour couvrir les dépenses de gestion. Les frais de gestion sont propres à la Société et ils sont assujettis aux taxes applicables. Ces frais s'établissent à 0,75 %, sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont payés le dernier jour ouvrable de chaque mois en fonction de la valeur liquidative quotidienne de la Société. La valeur liquidative de la Société correspond à la valeur totale des actifs de la Société, moins la valeur totale des passifs de la Société. Les actions privilégiées ne sont pas considérées comme des passifs de la Société à ces fins.

11. Charges d'exploitation et frais d'acquisition

La Société paie ses propres charges d'exploitation, autres que les frais de commercialisation et les frais associés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). Les charges d'exploitation et autres frais de la Société sont soumis aux taxes applicables. Chaque série de la Société doit acquitter la quote-part des charges d'exploitation de la Société qui lui revient, en plus des frais propres à la Société.

Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans les états du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis.

12. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage de la Société sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société, le cas échéant.

13. Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a créé un CEI pour la Société. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion de la Société et de faire des recommandations à ce dernier. Le CEI fait rapport annuellement aux porteurs d'actions de la Société sur ses activités, et son rapport annuel est disponible à compter du 31 mars de chaque année. Le gestionnaire impute à la Société les honoraires versés aux membres du CEI et les frais liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont présentés dans les états du résultat global.

14. Événements postérieurs à la date de clôture

FRACTIONNEMENT D' ACTIONS

La Société a réalisé un fractionnement de ses actions de catégorie A (le « fractionnement d'actions ») après avoir reçu l'approbation de la Bourse de Toronto. À la suite du fractionnement d'actions, les porteurs d'actions de catégorie A inscrits en date du 6 février 2026 à la clôture des marchés ont reçu 20 actions de catégorie A additionnelles pour chaque tranche de 100 actions de catégorie A qu'ils détenaient. La négociation des actions de catégorie A après le fractionnement d'actions reprendra le 6 février 2026 à l'ouverture des marchés. À la suite du fractionnement d'actions, les actions privilégiées de la Société devraient bénéficier d'une couverture contre le risque d'un recul de la valeur du portefeuille de la Société d'environ 60 %.

DISTRIBUTIONS

Le taux de distribution mensuel des actions de catégorie A augmentera pour se situer à 0,18000 \$ par actions de catégorie A pour tous les porteurs d'actions de catégorie A inscrits en date du 27 février 2026 à la clôture des marchés et les distributions seront versées le 13 mars 2026.

RACHAT SUBSÉQUENT

Dans le cadre d'un rachat non simultané au gré du porteur de 6 400 actions de catégorie A, remises et rachetées au 30 décembre 2025, une annulation correspondante de 6 400 actions privilégiées a été effectuée par la Société le 20 janvier 2026.

Renseignements sur l'entreprise

Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C. P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1
Tél. : 416-362-7172
Sans frais : 1-888-362-7172
Télec. : 416-628-2397

Courriel : invest@ninepoint.com

Pour obtenir plus de renseignements, visitez
notre site à l'adresse : www.ninepoint.com

Appelez notre service d'information sur les fonds communs de placement pour connaître les
cours de clôture quotidiens : 416-362-7172 ou 1-888-362-7172

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
EY Tower
100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 0B3

Conseillers juridiques

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Tour Banque TD
66, rue Wellington West, bureau 5300
Toronto (Ontario) M5K 1E6